

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 05 décembre 2017

Convocation du 27/11/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/12/2017.

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Claude LECHAT, Armelle PONCET, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU.

Bon pour pouvoir :

DCM 2017-71

Projet école primaire de La Breille-Les-Pins

Le Maire présente le courrier des enseignants sollicitant le conseil municipal pour obtenir une aide financière pour soutenir leur projet concernant l'intervention de Madame Cécile BUILLET en musique. Il présente également le devis s'élevant à 2 200 €.

Il informe le conseil municipal que l'APE de La Breille-Les-Pins a accepté d'en prendre la moitié à sa charge.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Par 11 voix pour, 1 abstention

DECIDE de prendre en charge la deuxième moitié soit 1 100 € sur présentation d'une facture.

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer toutes les démarches au nom de la commune.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 06/12/2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 07/12/2017
Et de la publication 07/12/2017

 